ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes : Ile-de-France

Question écrite n° 8105

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'urgence de la reouverture de la grande ceinture au trafic de voyageurs. Cette operation, qui faciliterait enormement les deplacements inter-banlieues, serait d'un cout relativement modere puisque les voies existent. La decision avait ete prise en 1982 par le ministre du transport de l'epoque, de realiser un premier troncon Sartrouville - Val-de-Fontenay. Celle-ci etait budgetisee au contrat plan 1984. Le prefet des Yvelines annoncait en 1986 le debut des travaux entre Sartrouville et Stains. Malgre ces engagements, rien n'a encore commence. Pourtant, l'explosion demographique et urbanistique doublee des effets de la decentralisation economique que connait actuellement la grande banlieue, necessite cette ouverture. En consequence, il lui demande de prendre les mesures qui s'imposent pour que les engagements soient tenus.

Texte de la réponse

Reponse. - La reouverture au trafic voyageurs de la grande ceinture entre Sartrouville et Val-de-Fontenay s'avere etre une operation tres couteuse. En effet la totalite des travaux a realiser entre Sartrouville et Val-de-Fontenay represente, selon des estimations effectuees en 1988, une depense d'environ 2 milliards de francs. En outre, l'exploitation de cette ligne aggraverait de pres de 100 MF par an la contribution a verser aux transports de la region Ile-de-France. Par ailleurs il convient de resoudre, prealablement a toute reouverture, des problemes techniques d'exploitation : il s'agit notamment d'etudier les moyens d'assurer la compatibilite du trafic marchandises et d'une desserte cadencee pour les voyageurs sur la ligne de grande ceinture.

Données clés

Auteur : M. Montdargent Robert
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8105
Rubrique : Sncf
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 222